



Geoffroy Blanchet
Réfléxologue - Praticien Bien-être



06 95 89 02 48



contact@geoffroy-bien-etre.fr

Informations & tarifs

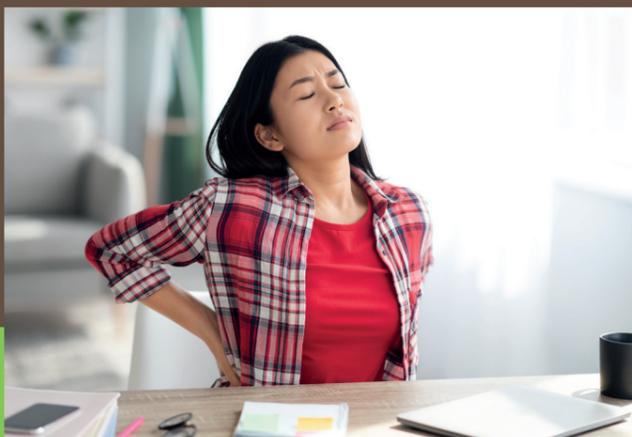
www.geoffroy-bien-etre.fr



Geoffroy Blanchet
Réfléxologue - Praticien Bien-être

*Le temps
d'une pause*

Quel contexte ?



Geoffroy Blanchet

Réflexologie

Accompagnement des sportifs

Interventions en entreprise



Les chiffres

87

Les troubles musculosquelettiques (TMS) sont la première cause de maladies professionnelles en France, **87 %**

Santé publique France (santepubliquefrance.fr)

55

Les risques psychosociaux (RPS) : **55 %** des salariés sont stressés au travail

Enquête LégiSocialaoût 2020 (legisocial.fr)

64

64 % des travailleurs déclarent être soumis à un travail intense ou subir des pressions temporelles

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (travail-emploi.gouv.fr)

Les bénéfices

Investir sur les Ressources Humaines et s'inscrire dans une relation GAGNANT / GAGNANT

Pour les collaborateurs

- Détendre, relaxer et améliorer la qualité du sommeil
- Réduire le stress, le surmenage et la fatigue
- Soulager les tensions nerveuses et musculaires
- Prévenir et soulager les maux liés aux postures de travail
- Augmenter la concentration et le bien-être au travail
- Favoriser la gestion des informations reçues
- Améliorer la circulation sanguine

Pour l'entreprise

- Augmenter la motivation et la productivité des salariés
- Réduire l'absentéisme, le turn over et favoriser la fidélisation des travailleurs
- Prévenir les risques psychosociaux (RPS) et les troubles musculosquelettiques (TMS)
- Diminuer les arrêts de travail dus aux RPS et aux TMS
- Augmenter la bonne ambiance au travail, la motivation et la créativité des travailleurs
- Réduire vos investissements de recrutement et de formation
- Augmenter l'image de marque par effet rebond auprès des clients

Prestations

- **Massages de réflexologie,** Réflexologie palmaire et cranio fasciale, séance de 30 minutes par personne
- **Massages assis type AMMA** Conçus spécialement pour être effectués en entreprise, avec un timing adapté de 15 à 20 minutes maximum par personne
- **Séances individuelles dans un cadre dédié**

Sans se dévêtir !

Les aides possibles ou avantage fiscal

- Dans le cadre de la Loi N°2005-841 du 26 juillet 2005, les entreprises bénéficient d'un crédit d'impôt de 25 % des aides versées au titre du financement des services apportés aux salariés.
- Possibilité de recevoir des subventions de la sécurité sociale via la CRAMIF et votre compte professionnel AMELI

